

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 12 (1966)

Heft: 10

Rubrik: 44e Congrès des Suisses à l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

44^e CONGRÈS DES SUISSES À L'ÉTRANGER

Le 44^e Congrès des Suisses à l'étranger s'est ouvert à Berne sous le signe de l'« Année de la Cinquième Suisse », qui marque le jubilé de la fondation à Londres, en 1916, du premier groupe étranger de la nouvelle société helvétique. Mais ce Congrès est surtout une manifestation de solidarité en prévision de la votation fédérale du 16 octobre consacrée au nouvel article constitutionnel sur les Suisses à l'étranger.

Ce Congrès fut ouvert par des allocutions de MM. Gerhard Schuerch, président de la Commission des Suisses à l'étranger, et Olivier Reverdin, Conseiller national. La première journée a été marquée par un discours du Conseiller fédéral, Willy Spuehler, chef du Département politique, qui a souligné l'importance de la prochaine votation. Le nouvel article constitutionnel raffermira nos liens avec nos compatriotes émigrés, et il permettra de voter des lois instituant notamment une forme de droit de vote en leur faveur.

Ce Congrès, qui réunit 350 participants et qui coïncide d'heureuse façon avec la réunion annuelle des chefs des missions diplomatiques suisses à l'étranger, a en fait débuté par une réunion du bureau de la commission des Suisses à l'étranger de la N.S.H. qui, elle-même, a tenu séance le lendemain. La séance plénière a débuté en présence du Conseiller fédéral Spuehler, de l'ancien conseiller fédéral Wahlen, de représentants des Chambres fédérales, du canton et de la ville de Berne, de l'administration fédérale, de nombreux diplomates, ainsi que des délégués des multiples organisations intéressées : Pro Helvetia, Office National Suisse du Tourisme, Swissair, Office Suisse d'Expansion Commerciale, Service suisse des ondes courtes, Libraires et éditeurs, etc. Le congrès est aussi marqué par une exposition à la bibliothèque nationale.

Dans son discours, le conseiller fédéral Spuehler a d'abord défini la Suisse actuelle, « vouée à une euphorie économique mais en même temps saisie par le doute ». Aujourd'hui, un Suisse ne quitte plus guère son pays poussé par des nécessités matérielles et la prodigieuse expansion de notre économie aurait été inconcevable sans l'immigration de centaines de milliers de travailleurs étrangers. Parmi les Suisses qui s'expatrient, nombreux sont ceux qui le font en ayant d'emblée l'intention de revenir à plus ou moins bref délai pour se créer une situation en Suisse. Les émigrants sont de plus en plus des professionnels qualifiés et des universitaires. « Le pays tout entier, a dit M. Spuehler, a le plus grand besoin des services que lui rendent nos compatriotes du dehors. C'est sur cet arrière-plan, a-t-il poursuivi, que nous devons voir l'article constitutionnel qui sera soumis le 16 octobre au suffrage du peuple et des cantons. Nous sortirons ainsi de l'insécurité juridique. L'article sur les Suisses à l'étranger ne crée pas de compétences nouvelles en ce qui concerne le droit matériel, mais seulement en ce qui concerne les personnes visées. Il sera ainsi possible, plus tard,

de voter des lois sur les trois questions matérielles mentionnées : les droits politiques, le service militaire et l'assistance. Des efforts sont déjà en cours pour permettre aux Suisses à l'étranger de voter au moins quand ils séjournent en Suisse. »

« Nous réalisons, a dit encore l'orateur, que les Suisses à l'étranger sont loin d'être unanimes, fût-ce dans les problèmes qui les intéressent tout particulièrement. Pour cette raison, il est bon que les possibilités de dialogue soient améliorées. Il faut mentionner enfin l'aspect moral et politique du projet : il s'agit d'intégrer la Cinquième Suisse dans notre Constitution, de proclamer son importance. Ce qui ne signifie pas que l'Etat prendra désormais en charge tous les soucis des Suisses à l'étranger. Le rôle des organisations privées, et notamment de la Nouvelle Société Helvétique, garde toute son importance. »

Le conseiller national O. Reverdin a, pour sa part, montré la valeur de l'émigration, qui n'est d'ailleurs pas à sens unique. Les soldats suisses, puis les artistes émigrés ont contribué au renom du pays, lui ont ouvert des perspectives. En échange, d'illustres étrangers se sont installés chez nous et certaines valeurs suisses qui s'exportent sont parfois des valeurs importées. De nos jours encore, avantagés par notre passé sans colonies, nous pouvons envoyer dans le monde des cadres et des savants. Ce qu'il faut, dans ce double courant, c'est trouver le point d'équilibre.

Le nouveau président central de la nouvelle Société Helvétique, M. Oscar Reck, devait ensuite mettre l'accent sur le besoin d'information réciproque : le Suisse à l'étranger doit savoir ce qui se passe dans sa patrie, mais ses observations nous sont tout aussi précieuses. Il peut nous montrer notamment que nous avons tendance à compenser une certaine peur du neuf en politique intérieure par une propension à donner des conseils à tout le monde en matière de politique internationale. Les temps ont changé, nous avons perdu une certaine situation privilégiée d'observateur pour être plus étroitement intégrés dans la vie du monde. C'est pourquoi ces assises annuelles des Suisses à l'étranger doivent être l'occasion de contacts multipliés.

On entendit enfin, lors de la séance de mardi après-midi, des orateurs venus de l'étranger : de France, de Grande-Bretagne, du Brésil, du Nigéria, de Tanzanie, de Scandinavie et d'Italie.

M. Hugo Buser, d'Ibadan (Nigéria), a notamment mis l'accent sur l'importance des échanges bilatéraux, se montrant assez sceptique quant à l'utilité d'une adhésion de la Suisse à l'O.N.U.

Vu le délai de fabrication du Messenger, lorsque ce numéro paraîtra, nous connaissons déjà les résultats du vote du 16 octobre.

La Rédaction.